

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

À SA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION

Pétra (Jordanie), 18 et 19 juin 2002

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| 1. Ordre du jour | 2 |
| 2. Liste des décisions | 3 |
| 3. Décisions prises par le Conseil | 5 |
| 4. Liste de participants | 22 |

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président
3. Rapport du Secrétaire général
4. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Comité du budget et des finances
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2002
 - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2001
 - d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
 - e) Procédure d'évaluation du programme
 - f) Demandes d'admission à la qualité de Membre et de suspension temporaire d'adhésion
5. Processus de transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies
6. Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme
7. Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
8. Proposition de l'Espagne tendant à renforcer la solidarité euro-méditerranéenne face à la crise du secteur touristique
9. Lieu et dates de la soixante-neuvième session du Conseil exécutif
10. Examen et adoption des projets de décision de la soixante-huitième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

| <u>N° de la décision</u> | <u>Titre</u> | <u>Page</u> |
|---------------------------------|---|--------------------|
| 1(LXVIII) | Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) | 5 |
| 2(LXVIII) | Communication du Président (point 2 de l'ordre du jour) | 5 |
| 3(LXVIII) | Rapport du Secrétaire général (point 3 de l'ordre du jour) | 6 |
| 4(LXVIII) | Rapport du Secrétaire général Application du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003 (point 3 de l'ordre du jour) | 6 |
| 5(LXVIII) | Questions administratives, financières et statutaires a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2002 (point 4 b) de l'ordre du jour) | 9 |
| 6(LXVIII) | Questions administratives, financières et statutaires c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2001 (point 4 c) de l'ordre du jour) | 10 |
| 7(LXVIII) | Questions administratives, financières et statutaires d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 4 d) de l'ordre du jour) | 11 |
| 8(LXVIII) | Questions administratives, financières et statutaires e) Procédure d'évaluation du programme (point 4 e) de l'ordre du jour) | 12 |
| 9(LXVIII) | Questions administratives, financières et statutaires f) Demandes d'admission à la qualité de Membre et de suspension temporaire d'adhésion (point 4 f) de l'ordre du jour) | 13 |
| 10(LXVIII) | Processus de transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies – I – (point 5 de l'ordre du jour) | 14 |
| 11(LXVIII) | Processus de transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies – II – (point 5 de l'ordre du jour) | 15 |
| 12(LXVIII) | Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme (point 6 de l'ordre du jour) | 16 |

| <u>N° de la décision</u> | <u>Titre</u> | <u>Page</u> |
|---------------------------------|---|--------------------|
| 13(LXVIII) | Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT a) Rapport du Président (point 7 a) de l'ordre du jour) | 17 |
| 14(LXVIII) | Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 7 b) de l'ordre du jour) | 18 |
| 15(LXVIII) | Proposition de l'Espagne tendant à renforcer la solidarité euro-méditerranéenne face à la crise du secteur touristique (point 8 de l'ordre du jour) | 19 |
| 16(LXVIII) | Lieu et dates de la soixante-neuvième session du Conseil exécutif (point 9 de l'ordre du jour) | 20 |
| 17(LXVIII) | Remerciements au pays hôte | 21 |

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXVIII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/68/1 prov., CE/68/1 prov. Add.1, CE/68/1 prov. compl.
et CE/68/1 prov. annot.)

Le Conseil exécutif

Décide d'adopter l'ordre du jour de sa soixante-huitième session en y ajoutant le point suivant :

« 8. Proposition de l'Espagne tendant à renforcer la solidarité euro-méditerranéenne face à la crise du secteur touristique ».

.....

CE/DEC/2(LXVIII)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/68/2)

Le Conseil exécutif,

Avant entendu la communication de son Président, S.E. M. Taleb Rifai, Ministre du tourisme et des antiquités de la Jordanie,

1. Le remercie pour sa présentation ;
 2. Partage le sentiment du Président sur l'importance qu'il y avait pour l'OMT à se réunir en Jordanie dans des circonstances difficiles pour l'industrie touristique du Moyen-Orient, et
 3. Souscrit à l'avis du Président quant à la contribution que, dans cette région et au niveau mondial, le tourisme est susceptible d'apporter au développement durable, à la lutte contre la pauvreté et à la recherche de la paix.
-

CE/DEC/3(LXVIII)

Rapport du Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour
(document CE/68/3)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général et en avant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général pour sa présentation ;
2. Prend acte avec intérêt des informations qu'il contient concernant la réponse de l'Organisation à la crise survenue après les événements du 11 septembre, la stratégie adoptée par l'Assemblée générale en vue de préconiser la libéralisation progressive du secteur touristique, la définition du programme spécial en faveur des destinations et les actions menées dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme, notamment le Sommet mondial de l'écotourisme de Québec et la préparation du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (août-septembre 2002), et
3. Note avec satisfaction l'état d'avancement des démarches entreprises pour la transformation de l'Organisation en institution spécialisée des Nations Unies, objet d'une décision séparée.

.....
CE/DEC/4(LXVIII)

Rapport du Secrétaire général**Application du programme général de travail de l'Organisation
pour la période 2002-2003**

Point 3 de l'ordre du jour
(documents CE/68/3 Add.1 et CE/68/3 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport que lui a présenté le Secrétaire général sur l'application du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003,

1. Prend acte des résultats enregistrés jusqu'à présent et des perspectives pour le second semestre 2002 en ce qui concerne la réalisation des missions sur le terrain et des projets de coopération technique ;

2. Constate avec satisfaction qu'un nombre considérable de missions d'appui technique de courte durée sont soit en cours de réalisation, soit programmées pour 2002 dans les différentes régions, en réponse aux besoins particuliers signalés par les gouvernements, et que plusieurs nouveaux projets de coopération technique seront probablement lancés dans le courant de cette année ;
3. Prend note avec satisfaction des bons résultats des différentes réunions des Commissions régionales, qui ont eu lieu successivement au siège de l'Organisation à Madrid (Asie de l'Est et Pacifique et Asie du Sud), à Abuja au Nigéria (Afrique), à Dubrovnik en Croatie (Europe) et à Quito en Équateur (Amériques), ainsi que des séminaires qui les ont accompagnées, et note que les nouvelles dates de la vingt-troisième réunion de la Commission de l'OMT pour le Moyen-Orient et d'un séminaire sur la relance du secteur du tourisme dans la région sont les 16 et 17 septembre 2002 au Caire, en Égypte, et qu'en 2003 la réunion de la Commission de l'OMT pour l'Afrique se tiendra en Angola à l'invitation de son Président ;
4. Se félicite du développement de nouveaux stages d'éducation et de formation dans l'entreprise, ainsi que d'une nouvelle série de séminaires de courte durée sur des sujets d'actualité intéressants, dans le cadre du programme de développement des ressources humaines ;
5. Applaudit aux résultats du Sommet mondial de l'écotourisme de Québec et charge le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour encourager l'application de la Déclaration de Québec par les pouvoirs publics aux échelons national, régional et local, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les associations reposant sur les communautés, les institutions économiques, les instituts de recherche, les organisations intergouvernementales, les institutions financières et les organismes d'aide au développement internationaux et les communautés locales, et de lui en rendre compte ;
6. Apprécie les mesures prises par le Secrétaire général pour que le tourisme fasse l'objet de l'attention qu'il mérite au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, encourage ministres et responsables du tourisme des pays membres à y participer et demande au Secrétaire général de lui rendre compte de la contribution de l'OMT à ce sommet ;
7. Accepte l'invitation de la Tunisie de tenir en 2003 à Djerba la Conférence prévue sur les répercussions du changement climatique sur l'industrie touristique ;
8. Approuve la position de l'OMT sur la libéralisation équilibrée du commerce des services touristiques telle qu'elle est définie dans le rapport du Secrétaire général ;
9. Salue la reconduction de l'accord de coopération avec la Commission européenne relatif à la poursuite de la campagne internationale contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme et juge favorablement les projets prévus dans la nouvelle phase de cette campagne ;

10. Note avec satisfaction la participation de l'OMT à la Deuxième Assemblée mondiale des Nations Unies sur le vieillissement avec l'organisation d'un séminaire international sur le vieillissement et le tourisme, ainsi que la préparation d'une édition mise à jour et augmentée du manuel sur la sécurité et la protection du tourisme et le projet de mise sur pied d'un réseau mondial de sécurité et de protection du tourisme ;
 11. Se félicite de la publication de nouveaux documents de référence et de l'organisation d'ateliers de création ou de renforcement de moyens pour la mise en place ou le développement des comptes satellites du tourisme ;
 12. Félicite le Secrétaire général pour le rôle dynamique joué par l'Organisation en réaction à la crise dans laquelle le secteur mondial du tourisme s'est enlisé à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001 et remercie, d'une part, le Secrétariat d'avoir fourni en temps réel les informations nécessaires sur le marché et, d'autre part, le Comité pour la relance du tourisme pour ses orientations en vue tant de la restauration de la confiance dans le secteur que de la facilitation et de l'accélération de la reprise des flux touristiques ;
 13. Apprécie la publication d'une étude consacrée aux stratégies d'alliances entre grandes entreprises touristiques et à leurs effets sur le tourisme et constate avec satisfaction les progrès accomplis dans la préparation de la série de rapports analytiques sur les marchés émetteurs et sur les produits touristiques inscrite au programme de travail ;
 14. Prend note avec intérêt des progrès réalisés pour exploiter les résultats des programmes d'études sur l'application au tourisme des nouvelles technologies de l'information dans des séminaires éducatifs et des stages de formation de courte durée destinés à élargir les connaissances déjà acquises ;
 15. Constata avec satisfaction le large écho dans les médias des informations diffusées par l'Organisation, le grand nombre de publications parues depuis le début de l'année et les progrès faits dans le développement du vaste système d'information sur la législation touristique du Centre de documentation ;
 16. Souligne cependant, conformément au Code mondial d'éthique du tourisme, le devoir qui est celui des médias et des gouvernements de diffuser, spécialement en situation de tension ou de crise, des informations appropriées afin de ne pas pénaliser les destinations concernées par ce type d'événements ;
 17. Se félicite de la constitution du Groupe de réflexion sur la gestion des destinations, approuve les projets prioritaires retenus en application du programme spécial en faveur de celles-ci et demande au Secrétaire général de le tenir au courant de la méthode de travail suivie par ce groupe et des résultats obtenus.
-

CE/DEC/5(LXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
et plan de dépenses pour 2002**

Point 4 b) de l'ordre du jour
(documents CE/68/4 b), CE/68/4 b) Add.1 et CE/68/4 a))

Le Conseil exécutif,

Avant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Avant pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note du rapport présenté sur le plan de dépenses de 2002 pour la mise en oeuvre du programme de travail et de l'équilibre de ce plan par rapport aux recettes escomptées ;
 2. Constate que dans la prévision de dépenses effectuée pour l'exercice en cours, la limite des crédits approuvés à cet effet par l'Assemblée générale a été respectée ;
 3. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler dans les plus brefs délais leur contribution de 2002, afin de faciliter l'application sans retard du programme ;
 4. Approuve l'application du barème des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux et des catégories supérieures, révisé par la Commission de la fonction publique internationale, conformément au principe « ni perte ni gain », et approuvé par l'Organisation des Nations Unies avec effet à compter du 1^{er} mars 2002 ;
 5. Demande aux Commissaires aux comptes que lors de la vérification des comptes de l'exercice financier 2002, ils s'assurent que le système employé pour le basculement du dollar à l'euro comme monnaie de compte de l'OMT est conforme au système approuvé et qu'ils émettent les recommandations voulues au cas où il présenterait des aspects susceptibles d'amélioration ;
 6. Remercie le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et les Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour l'important travail qu'ils ont accompli, et
 7. Rend un hommage spécial au Directeur de l'Administration, M. Eduardo Ramos, responsable du budget et des finances de l'Organisation, pour la contribution éminente qu'il a apportée tout au long de sa carrière professionnelle à l'OMT (1976-2002), institution qu'il s'apprête à quitter.
-

CE/DEC/6(LXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires**c) Rapport des Commissaires aux comptes
et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2001**

Point 4 c) de l'ordre du jour
(documents CE/68/4 c) et CE/68/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2001,

Ayant pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances, présenté par son Président (Argentine),

1. Constate qu'au cours de l'exercice financier 2001, un équilibre global a pu être maintenu entre les dépenses et les recettes budgétaires ;
 2. Approuve les transferts de crédits effectués entre des sections de la même partie et entre des parties différentes du budget, avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances et du Président du Conseil, conformément à l'article 5, paragraphe 3, alinéas a) et b) du Règlement financier et à la décision 6(LIII) du Conseil exécutif ;
 3. Demande au Secrétaire général que soient présentés à l'avenir des états de la situation des différentes lignes budgétaires avant et après transferts entre parties et au sein de chaque partie du budget, en indiquant la justification des principaux mouvements intervenus ;
 4. Insiste auprès des Membres ayant des arriérés de contributions pour qu'ils s'acquittent dès que possible de leurs obligations financières et, si besoin est, qu'ils conviennent avec le Secrétaire général de plans de paiement de leurs dettes par versements échelonnés ;
 5. Charge le Secrétaire général d'intervenir auprès des anciens Membres de l'Organisation qui lui doivent des contributions dans le but de percevoir leurs arriérés, et
 6. Prie le Secrétaire général de transmettre les comptes de gestion de 2001 à l'Assemblée générale avec l'avis favorable du Conseil exécutif.
-

CE/DEC/7(LXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts
et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 4 d) de l'ordre du jour
(documents CE/68/4 d), CE/68/4 d) Add.1 et CE/68/4 a))

Le Conseil exécutif,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à **20** Membres effectifs et à **53** Membres affiliés,

1. Prend note avec satisfaction du fait qu'à la date de sa session, les dispositions du paragraphe 13 ne sont plus applicables à la République islamique d'Iran puisqu'elle a réglé une somme suffisante pour ramener sa dette à un montant inférieur à ses contributions des deux dernières années ;
2. Exhorte les autres Membres auxquels sont appliquées ces dispositions à respecter leurs engagements, au besoin en proposant un échelonnement du règlement de leurs arriérés ;

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa quatorzième session,

3. Note que les Membres effectifs Bolivie, El Salvador, Guinée, Kazakhstan et Pérou ont respecté jusqu'à cette année comprise les accords conclus ;
4. Prend acte, en outre, du fait qu'un deuxième groupe se composant des Membres effectifs Ghana, Mali, République démocratique du Congo, Sierra Leone et Yémen a tenu partiellement les engagements pris, tandis qu'un troisième groupe constitué de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Kirghizistan, du Soudan et du Togo n'a pas encore réglé le montant de la dette qui était à acquitter en 2001 ;
5. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore respecté les accords conclus que l'exemption temporaire de l'application des dispositions en question est subordonnée au respect du plan de paiements objet d'un accord ;
6. Décide d'appliquer de nouveau les dispositions du paragraphe 13 à partir du mois de juillet prochain à la Bosnie-Herzégovine, à la Géorgie, au Kirghizistan, au Soudan et au logo si, à cette date, ils n'ont pas encore réglé les montants qu'ils devaient payer en 2001, et

7. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa prochaine session, du respect des accords conclus afin, selon le cas, de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 accordée par l'Assemblée générale ou, au contraire, de les réappliquer à partir de janvier 2003 aux Membres qui n'auront pas tenu leurs engagements.
-

CE/DEC/8(LXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

e) Procédure d'évaluation du programme

Point 4 e) de l'ordre du jour
(document CE/68/4 e))

Le Conseil exécutif,

Avant pris connaissance du rapport du Comité du programme sur l'application du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003 et sur l'évaluation de ses résultats, ainsi que sur la procédure et les principes directeurs pour l'élaboration du programme général de travail de la période 2004-2005,

1. Adopte le projet d'énoncé de mission de l'Organisation, tel que révisé par le Comité, en application de la décision 9(LXVI) ;
2. Approuve la recommandation du Comité relative à l'exécution du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2002-2003 ;
3. Note avec satisfaction les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre conceptuel d'une évaluation intégrée des effets du programme ;
4. Approuve le plan d'évaluation proposé par le Comité ;
5. Autorise le Secrétaire général à faire les ajustements nécessaires dans les limites du budget approuvé de façon à dégager les ressources financières requises pour la mise en oeuvre dudit plan d'évaluation ;
6. Note avec intérêt les résultats préliminaires de l'enquête menée par le Secrétariat et les suggestions initiales du Comité à propos de la procédure et des principes directeurs pour l'élaboration du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2004-2005 ;
7. Convient qu'une analyse transversale supplémentaire des réponses à l'enquête devrait être effectuée par le Secrétariat et que ses résultats devraient être soumis au Comité lors de sa vingt-quatrième réunion en même temps que ceux des débats Commissions régionales et du Conseil professionnel au sujet du programme, et

8. Exprime sa gratitude au Comité pour le travail qu'il a accompli et pour sa précieuse contribution à la mise en place de la nouvelle culture de gestion de l'Organisation axée sur les résultats.
-

CE/DEC/9(LXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**f) Demandes d'admission à la qualité de Membre
et de suspension temporaire d'adhésion**

Point 4 f) de l'ordre du jour
(documents CE/68/4 f) et CE/68/4 f) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Avant pris connaissance des modifications intervenues dans la composition de l'Organisation depuis sa dernière session, ainsi que des demandes d'adhésion à la qualité de Membre effectif ou associé reçues par le Secrétaire général, dont il est question dans le document CE/68/4 f),

1. Se félicite du retour du Qatar en tant que Membre effectif à partir du 1^{er} janvier 2002, et de Porto Rico comme Membre associé, avec l'appui des États-Unis d'Amérique, à partir du 20 mai 2002, en application respectivement, pour le Qatar, de l'article 5.2 des Statuts tel qu'interprété par la résolution 416(XIV) de la dernière Assemblée générale, et s'agissant de Porto Rico, de l'article 6.2 des Statuts;
 2. Approuve avec grande satisfaction, conformément au mandat que lui a conféré l'Assemblée générale à sa dernière session, la demande d'admission présentée par l'Arabie saoudite ;
 3. Prend note de l'intérêt pour l'Organisation manifesté par la Belgique, au travers de la présentation des candidatures de la Région wallonne, de la Communauté germanophone et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) comme Membres associés, et appelle les pays intéressés et le Secrétariat à procéder aux consultations nécessaires afin de pouvoir en délibérer d'ici à la prochaine session de l'Assemblée générale, et
 4. Demande au Secrétaire général, sur la base de l'accroissement du nombre de pays de langue arabe, d'accélérer le processus d'introduction de cette langue dans les activités et le fonctionnement de l'OMT et de lui soumettre à sa prochaine session des propositions détaillées pour y parvenir.
-

CE/DEC/10(LXVIII)

**Processus de transformation de l'Organisation
en institution spécialisée des Nations Unies**

- I -

Point 5 de l'ordre du jour
(documents CE/68/5 et CE/68/5 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Avant été informé des progrès accomplis en vue de la transformation de l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée des Nations Unies, conformément à la résolution 420(XIV) que l'Assemblée générale de l'OMT a adoptée à sa dernière session,

Considérant que pareille transformation entraînerait une meilleure reconnaissance du secteur touristique par la communauté mondiale, correspondant davantage au rôle croissant de ce secteur dans l'économie et les relations internationales,

Convaincu que cette approche ne manquera pas de renforcer et d'améliorer la coopération entre, d'une part, l'OMT et, d'autre part, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article 64 de la Charte des Nations Unies,

Constatant que, comme il ressort de ses Statuts, l'OMT, créée par un accord intergouvernemental, remplit les conditions stipulées à l'article 57 de la Charte des Nations Unies, puisqu'elle est pourvue « d'attributions internationales étendues dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes » et qu'elle a dès lors vocation à être reliée à l'Organisation des Nations Unies conformément aux dispositions de l'article 63 de la Charte des Nations Unies,

1. Appuie énergiquement les démarches entreprises par le Secrétaire général conformément à la résolution susmentionnée ;
2. Estime que la transformation de l'OMT en institution spécialisée permettrait à l'Organisation de jouer plus efficacement le rôle décisif et central que lui attribue la résolution 2529(XXIV) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ;
3. Se félicite de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de fond de l'ECOSOC en juillet 2002, et

Rappelant que les Commissions régionales de l'OMT, qui se sont réunies avant la présente session, ont appuyé très vigoureusement cette initiative,

4. Invite instamment les États Membres de l'OMT représentés à l'ECOSOC à y soutenir sans réserve la transformation de l'OMT en institution spécialisée lorsque l'ECOSOC abordera la question.
-

CE/DEC/11(LXVIII)

**Processus de transformation de l'Organisation
en institution spécialisée des Nations Unies**

- II -

Point 5 de l'ordre du jour
(documents CE/68/5 et CE/68/5 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 420(XIV) de l'Assemblée générale qui traite, entre autres, la possibilité de transformer l'OMT en institution spécialisée des Nations Unies,

Appuyant énergiquement la demande, présentée dans ce cadre, de transformation en institution spécialisée adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par la lettre datée du 21 décembre 2001 du Secrétaire général de l'OMT,

Prenant acte du fait qu'à la suite de cette demande, le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'Organisation des Nations Unies a décidé, par sa décision 2002/214 adoptée à la reprise de sa session d'organisation de 2002 (29 et 30 avril), d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa session de fond de 2002 prévue du 1^{er} au 26 juillet,

Prenant en considération le fait que, dans l'éventualité où l'ECOSOC jugerait souhaitable l'octroi du statut d'institution spécialisée à l'Organisation mondiale du tourisme, il serait appelé à reconstituer son Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales pour négocier un accord sur les relations avec l'OMT, conformément à l'article 63 de la Charte des Nations Unies,

1. Décide, sans préjuger du résultat de l'examen par l'ECOSOC de la demande de transformation, de créer, de son côté et à titre provisoire, un Comité chargé de la négociation avec l'Organisation des Nations Unies, composé du Président et des trois Vice-Présidents du Conseil exécutif en exercice au moment de la présente décision, des Présidents en exercice des Commissions régionales et de l'État hôte, et
 2. Décide également, dans les mêmes conditions, de proposer à l'Assemblée générale d'approuver formellement le Statut de la Commission de la fonction publique internationale, approbation rendue nécessaire pour la transformation envisagée.
-

CE/DEC/12(LXVIII)

Désignation des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme

Point 6 de l'ordre du jour
(documents CE/68/6 et CE/68/6 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 438(XIV) dans laquelle l'Assemblée générale de l'OMT se félicitait de la résolution E/2001/37 de l'ECOSOC recommandant à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies l'adoption de sa propre résolution sur le Code mondial d'éthique du tourisme,

Rappelant également que, dans la même résolution, l'Assemblée générale invitait les Membres à mener à son terme la procédure d'élection des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme pour que le Conseil exécutif puisse en entériner la composition en 2002,

Avant pris connaissance des documents CE/68/6 et CE/68/6 Add.1 préparés par le Secrétaire général,

1. Se félicite de l'adoption, le 21 décembre 2001, par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies lors de sa cinquante-sixième session, de la résolution A/RES/56/212 dans laquelle elle « invite les gouvernements et d'autres acteurs du secteur touristique à envisager d'incorporer, selon qu'il convient, le contenu du Code mondial d'éthique du tourisme dans les lois, règlements et usages déontologiques pertinents... » et « encourage l'Organisation mondiale du tourisme à favoriser un suivi efficace de la mise en oeuvre du Code mondial d'éthique du tourisme, avec la participation des acteurs intéressés du secteur touristique » ;
2. Note avec satisfaction que plusieurs Commissions régionales de l'OMT ont proposé des candidatures au Comité mondial d'éthique du tourisme ;
3. Invite l'ensemble des Commissions régionales, les Membres associés et le Comité des Membres affiliés à achever dans les meilleurs délais le processus de nomination des membres du Comité conformément aux « Principes directeurs pour la nomination des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme » préparés par le Secrétaire général et dans le strict respect de la résolution 438(XIV) de l'Assemblée générale afin d'assurer la participation de personnalités représentatives et indépendantes ainsi qu'une composition équilibrée du Comité ;
4. Prend note des inquiétudes exprimées par le Président du Comité des Membres affiliés en ce qui concerne les risques d'inégalité entre les Membres affiliés selon leur nationalité, liés aux modalités d'élection des membres du Comité mondial d'éthique du tourisme par le Conseil exécutif après consultation du Comité des Membres affiliés, et décide de prendre position à cet égard lors de sa prochaine session, et

5. Décide d'examiner lors de ses soixante-neuvième et soixante-dixième sessions toutes les candidatures proposées pour représenter les Membres effectifs, les Membres associés et les Membres affiliés, afin de constituer le Comité en respectant le principe d'une représentation variée et équitable.
-

CE/DEC/13(LXVIII)

Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT

a) Rapport du Président

Point 7 a) de l'ordre du jour
(document CE/68/7 a))

Le Conseil exécutif,

Avant été saisi du rapport du Président du Conseil professionnel (Membres affiliés) de l'OMT sur les activités du CPOMT en application de son programme de travail pour la période 2002-2003,

1. Remercie le Président de son rapport ;
 2. Exprime sa satisfaction au sujet des activités menées à bien, et de leur accroissement en volume et en diversité ;
 3. Reconnaît la contribution du Conseil professionnel à l'effort sans précédent de l'OMT pour faire face à la crise consécutive aux attentats du 11 septembre 2001, notamment en facilitant la coopération entre les secteurs public et privé, ce qui a constitué une réaction adaptée aux circonstances ;
 4. Approuve la réalisation en 2002 de l'étude intitulée « Facteurs influençant le tourisme » en raison de son intérêt pour aider les gouvernements à formuler leurs futures stratégies touristiques ;
 5. Décide d'organiser, dès que possible, le Forum des chefs de file du CPOMT, et
 6. Reconnaît la contribution du Conseil professionnel aux travaux du Groupe de réflexion sur la gestion des destinations, avec notamment les séminaires sur les nouvelles technologies et le manuel de gestion des destinations.
-

CE/DEC/14(LXVIII)

Membres affiliés - Conseil professionnel de l'OMT**b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures
à la qualité de Membre affilié**

Point 7 b) de l'ordre du jour
(document CE/68/7 b))

Le Conseil exécutif,

Avant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 18 juin 2002,

Prend note du fait que le Sous-Comité a élu le Brésil à sa présidence, et

2. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité visant à ce que les demandes d'admission suivantes à la qualité de Membre affilié soient soumises à l'Assemblée générale :

1. ACCENTURE (Espagne)
 2. ARALDI, SL (Espagne)
 3. COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (France)
 4. COOPERATIVE RESEARCH CENTRE FOR SUSTAINABLE TOURISM PTY LTD (Australie)
 5. DELOITTE & TOUCHE (Espagne)
 6. ÉCOLE HÔTELIÈRE ET RESTAURATION - PROMHOT (Algérie)
 7. FEDERAZIONE ALBERGATORI ISOLE MINORI D'EUROPA (FAIME) (Italie)
 8. MASYARAKAT PARIWISATA INDONESIA (Conseil du tourisme de l'Indonésie)
 9. NATIONAL TOURISM BOARD OF SIERRA LEONE
 10. PRICEWATERHOUSECOOPERS (Espagne)
 11. SOUTH PACIFIC TOURISM ORGANISATION (Fidji)
 12. UNION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DE L'HÔTELLERIE ET DES BRANCHES CONNEXES
 13. ASOCIACIÓN MEXICANA DE AGENCIAS DE VIAJES, AC (AMAV) (Mexique)
 14. VHS INTERNATIONAL (Argentine)
-

CE/DEC/15(LXVIII)

**Proposition de l'Espagne tendant à renforcer la solidarité
euro-méditerranéenne face à la crise du secteur touristique**

Point 8 de l'ordre du jour
(document CE/68/1 prov. Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé des efforts fournis par le Secrétariat de l'OMT pour analyser les effets du ralentissement de l'économie mondiale et, surtout, des attentats du 11 septembre 2001 sur le secteur du tourisme,

1. Félicite le Secrétariat de l'OMT d'avoir créé le Comité pour la relance du tourisme afin de suivre de près les tendances du marché touristique pour que les Membres de l'Organisation puissent réagir de façon rapide et appropriée à ce genre d'événements ;
2. Constate que les répercussions de la situation économique générale et des attentats perpétrés aux États-Unis d'Amérique sur les destinations ont été inégales selon les pays et qu'elles ont été particulièrement négatives dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ;
3. Reconnaît l'opportunité de la décision d'analyser le phénomène au niveau régional en constituant au sein du Comité pour la relance du tourisme un groupe spécial chargé de traiter de la situation dans la région méditerranéenne ;
4. Fait sien l'extrait suivant de la Déclaration de Tunis adoptée le 1^{er} mars 2002 :

« ...Notent la gravité des dommages qu'ont déjà subis les destinations méditerranéennes, et particulièrement celles du Sud dont l'équilibre dépend, dans une large part, de l'apport économique du tourisme, ainsi que leurs répercussions sur la situation financière des établissements de la zone méditerranéenne » ;

Avant pris connaissance de la résolution du Conseil des ministres du marché intérieur, de la consommation et du tourisme de l'Union européenne, datée du 21 mai, qui stipule que :

« Il importe de coopérer dans les cadres existants avec les interlocuteurs privés et avec les pouvoirs publics des pays candidats, des autres pays voisins et des pays de la région méditerranéenne » ; [traduction de l'OMT]

5. Décide :
 - a) de demander aux pouvoirs publics des pays touchés par la crise de faire tous les efforts possibles pour encourager les investissements touristiques dans ces destinations et de favoriser la bonne marche du secteur du tourisme en cette période de rétraction de son activité ;

- b) de lancer un appel au secteur touristique international des principaux pays émetteurs, aux voyagistes et aux compagnies aériennes pour qu'ils fassent preuve de compréhension, de dynamisme commercial et de vision à long terme à l'égard des pays méditerranéens, spécialement ceux les plus touchés par la crise comme les pays où la religion islamique est le plus implantée, et pour qu'ils continuent à encourager les voyages à destination de ces pays ;
 - c) d'inviter les professionnels du secteur à créer des produits touristiques mettant en évidence le caractère complémentaire des destinations méditerranéennes et la richesse de leur patrimoine naturel et culturel commun ;
 - d) d'insister auprès des responsables des médias et des organes d'information internationaux pour qu'ils diffusent une image objective et sereine des destinations touristiques en évitant tout amalgame ;
 - e) d'engager l'Union européenne et ses États membres à s'efforcer dans la mesure du possible de s'opposer à l'image dénaturée et injuste des destinations de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sous l'effet du terrorisme, et
6. Prend note avec satisfaction des efforts de coopération faits pour resserrer les relations touristiques avec ces destinations.
-

CE/DEC/16(LXVIII)

Lieu et dates de la soixante-neuvième session du Conseil exécutif

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/68/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris note de l'invitation formulée par la Fédération de Russie pour accueillir sa prochaine session,

1. Décide d'accepter l'offre généreuse de ce pays et de tenir sa soixante-neuvième session à Saint-Pétersbourg les 3 et 4 octobre 2002, accompagnée, le 5 octobre, d'un séminaire sur « Les défis à venir du tourisme culturel », et
 2. Prend note de l'invitation formulée par le Sri Lanka pour accueillir sa soixante-dixième session sur son territoire.
-

CE/DEC/17(LXVIII)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Avant mené à bien les travaux de sa soixante-huitième session dans des conditions d'efficacité et de confort remarquables, grâce aux installations généreusement mises à sa disposition par le Gouvernement jordanien à Pétra,

Particulièrement sensible à l'intérêt personnel porté par S.M. le roi Abdullah II à la tenue de cette réunion, aux actions conduites par l'OMT et au tourisme comme facteur de développement et de solidarité, pour son pays et pour le reste du monde,

1. Exprime sa très vive gratitude au Gouvernement de la Jordanie pour cette manifestation de soutien à l'OMT et à ses Membres ;
2. Exprime ses félicitations les plus chaleureuses à S.E. M. Taleb Rifai, Ministre du tourisme et des antiquités, ainsi que la reconnaissance des Membres qui ont pu directement apprécier le sens de l'hospitalité du peuple jordanien qui les a accueillis à Pétra ;
3. Le remercie d'avoir eu l'initiative d'organiser un séminaire sur *La valorisation de l'apport économique du tourisme pour les communautés locales* et les visites du site de Pétra et du désert de Wadi Rum, et
4. Remercie également M. Sultan Abu-Jaber, Secrétaire général, et M. Habeeb Habash, Secrétaire général adjoint, et l'ensemble de leurs collaborateurs de leur remarquable collaboration avec le Secrétariat de l'OMT pour assurer le succès des réunions.

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante-huitième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Andorre, Angola, Brésil, Cameroun, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Équateur, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde, Iran, Jordanie, Maroc, Mexique, Namibie, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Togo et Ukraine ;
- 2) les Présidents des Commissions régionales pour l'Afrique (Angola), pour les Amériques (Argentine) et pour l'Asie du Sud (Bangladesh) ;
- 3) le représentant des Membres associés (Macao, Chine) ;
- 4) le représentant des Membres affiliés (Fédération internationale des tour-opérateurs (IFTO)) ;
- 5) les représentants des États Membres suivants : Arabie saoudite, Grèce, Pakistan, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen, en tant qu'observateurs, et
- 6) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine).